



La CSTIT offre des moyens pratiques pour signaler un accident du travail :

En association avec les intervenants, nous assurons la sécurité du travail et nous prenons soin des travailleurs accidentés. Si vous êtes victime d'un accident du travail, communiquez avec nous dès que possible. Vous pouvez appeler la ligne de signalement 24 heures par jour en composant le :

1-800-661-0792

Les employeurs disposent maintenant d'un autre moyen de signaler des accidents du travail. Les Demandes de règlements de la CSTIT ont leur propre adresse courriel dans les deux territoires. Pour signaler un accident par courriel, envoyez les détails de l'incident ou un message détaillé à :

nwtclaimsservices@wscc.nt.ca
nuclaimsservices@wscc.nu.ca

SIÈGE SOCIAL

Yellowknife

C.P. 8888, 5022 49e Rue
Centre Square Mall, 5e étage
Yellowknife, NT X1A 2R3
Téléphone : 867-920-3888
Sans frais : 1-800-661-0792
Télec. : 867-873-4596
Télec. sans frais : 1-866-277-3677

BUREAUX RÉGIONAUX

Iqaluit

C. P. 669, Édifice Baron /1091
Iqaluit, NU X0A 0H0
Téléphone : 867-979-8500
Sans frais : 1-877-404-4407
Télec. : 867-979-8501
Télec. sans frais : 1-866-979-8501

Rankin Inlet

C. P. 368, Édifice Oomilik
Rankin Inlet, NU X0C 0G0
Téléphone : 867-645-5600
Sans frais : 1-877-404-8878
Télec. : 867-645-5601

Inuvik

C. P. 1188, 151, rue Mackenzie
Édifice Mack Travel, 3e étage
Inuvik, NT X0E 0T0
Téléphone : 867-678-2301
Télec. : 867-678-2302

SERVICES AUX EMPLOYEURS

867-920-3834

SERVICES DE PRÉVENTION

Sécurité au travail : 867-669-4418
Sécurité minière : 867-669-4412

SERVICES DES DEMANDES DE RÈGLEMENT

Territoires du Nord-Ouest : 867-920-3801
Nunavut : 867-979-8511

wscc.nt.ca

wscc.nu.ca

dontbeanumber.ca

Prière de communiquer avec nous si vous désirez obtenir cette information dans une autre langue.

sécurité et soins

Votre CSTIT



Votre CSTIT

Qui sommes-nous?

La Commission des accidents du travail est une assurance pour les travailleurs et les employeurs. Les employeurs versent une cotisation dans une caisse commune et la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) verse des indemnités aux travailleurs accidentés ou leurs personnes à charge à partir de cette caisse. L'indemnisation des travailleurs, c'est la loi et aucune industrie n'y échappe.

Nous gérons les *Lois sur les accidents du travail*, les *Lois sur la sécurité*, les *Lois sur la santé et sécurité dans les mines*, les *Lois sur l'usage des explosifs*, et les *règlements pertinents* pour protéger les travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. La CSTIT encourage fortement la prévention d'incidents et d'accidents dans le but d'améliorer une culture de sécurité dans le Grand Nord au moyen de l'éducation et du soutien, et elle veille à ce que les travailleurs accidentés au travail obtiennent les soins nécessaires et les indemnités indiquées.

Les employeurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut couvrent les frais administratifs, les indemnités versées aux travailleurs accidentés ou à leurs personnes à charge ainsi que le paiement des rentes, de l'aide médicale et des services de réadaptation.

Un conseil de gouvernance composé de sept personnes représentant les intérêts des travailleurs, des employeurs et du secteur public gère la CSTIT. Les ministres responsables dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut nomment les membres du conseil de gouvernance.



Ce que nous faisons

Outre l'amélioration de la culture de sécurité dans le Nord par l'éducation et le soutien, notre principale raison d'être est l'assurance et l'indemnisation des travailleurs accidentés. Nous avons plusieurs divisions qui assurent la prestation de services internes et externes dans le but de répondre aux besoins des employeurs et des travailleurs. Les services externes incluent la Sécurité industrielle et la sécurité dans les mines, les Demandes de règlement et les services médicaux et les Services aux employeurs.

- 1. SERVICES DE PRÉVENTION**
– Sécurité industrielle et sécurité dans les mines
- 2. SERVICES AUX CLIENTS ET SERVICES CENTRAUX**
– Demandes de règlement et services médicaux ainsi que les Ressources humaines
- 3. REVENU ET SERVICES FINANCIERS**
– Services aux employeurs, ainsi que Trésorerie et Approvisionnement
- 4. SERVICES DE COMMUNICATIONS GÉNÉRALES ET POLITIQUES**
– Comité de révision et Communications et Politiques
- 5. SERVICES À LA HAUTE DIRECTION**
- 6. SERVICES D'INFORMATION**
- 7. SERVICES JURIDIQUES**
- 8. ACTIVITÉS AU NUNAVUT**

Nous faisons équipe avec d'autres organismes pour aider à faire avancer notre mandat relativement à l'éducation et à la conscientisation. La Fédération du travail des Territoires du Nord, l'Association de sécurité du Nord (NSA) et l'Ambulance Saint-Jean participent à la prestation des programmes de sécurité et de formation.

Ressources et diffusion

Le siège social de la CSTIT est à Yellowknife et ses centres régionaux se trouvent à Iqaluit, à Rankin Inlet et à Inuvik.

Les adresses des sites Web des bureaux dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont wscc.nt.ca et wscc.nu.ca, respectivement. Le site Web de la CSTIT est une bonne ressource pour trouver le matériel de soutien, les formulaires

et les services nécessaires. Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez sur le site Web, appelez-nous au 1-800-661-0792 ou envoyez un courriel à webmaster@wscc.nt.ca.

Nous proposons des cours en sécurité toute l'année à nos différents emplacements dans les deux territoires. Le calendrier actuel est affiché sur notre site Web sous les rubriques Travailleurs ou Employeurs. Pour vous inscrire, envoyez un courriel à safetyeducation@wscc.nt.ca.

Nos initiatives pour jeunes travailleurs comprennent une forte participation au concours de Compétences Canada, ainsi que notre campagne pour jeunes travailleurs intitulée en anglais *Don't Be a Number* (ne soyez pas un numéro). Visitez dontbeanumber.ca pour le détail.

Nous assistons à plusieurs événements dans le courant de l'année et les célébrons aussi à plusieurs endroits dans les deux territoires. C'est ainsi que nous fêtons la Semaine nord-américaine de la santé et de la sécurité au travail (SNASST) chaque année au mois de mai en plus du sauvetage dans les mines au mois de juin. Nous participons aux salons commerciaux dans le Nord, de salons industriels et communautaires à des concours pour jeunes. De plus, nous rendons hommage aux travailleurs qui ont perdu la vie au travail le Jour du deuil.



Énoncé de la vision

Éliminer les maladies et les accidents du travail.